



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 JUILLET 2023

**OBJET : ANNULLATION DÉLIBÉRATION EN VUE DE LA CESSION
DU TERRAIN COMMUNAL AU LIEUDIT "LA BASTIDE NEUVE" –
RETRAIT DE LA DELIBERATION N° DM_20230309N024 EN DATE DU 09 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le douze Juillet à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne –
Mme PELEGRINA Geneviève (Arrivée à 18 H.16 – Point N° 2) – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte –
M. RISSO Gilbert – Mme BARDIES Frédérique – M. CARMONA Alain – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI
Nathalie – M. FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie – M. DI GIOVANNI Alexandre – M. BERTRAND Philippe –
M. DELAHAYE Guy – Mme ORSINI Chantal – M. MEGUEDMI Smail – M. RICHELME Jean-Marc.

ONT DONNÉ PROCURATION :

M. JULLIEN Bernard a donné procuration à M. JULIEN Guillaume
M. DALCANT Jacques a donné procuration à M. HERNANDEZ Antoine
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à M. CARMONA Alain

ABSENTES EXCUSÉES :

Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy – Mme GIACHINO Lisa – Mme PIOZIN Patricia.



MME ÉVELYNE FALAIX A ETE DESIGNÉE SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 12 Juillet 2023.
Délibération DM_20230712N074

OBJET : ANNULLATION DÉLIBÉRATION EN VUE DE LA CESSIION DU TERRAIN COMMUNAL AU LIEUDIT "LA BASTIDE NEUVE" – RETRAIT DE LA DELIBERATION N° DM_20230309N024 EN DATE DU 09 MARS 2023

Monsieur Guillaume JULIEN, 7^{ème} adjoint, sur invitation de Monsieur le Maire, rappelle aux membres de l'assemblée que, lors du Conseil Municipal du 09 Mars dernier, la cession à une future SCI représentée au moins par Messieurs KAYSER Alexis et LOMBARDO Alexandre du terrain communal cadastré AL 25p de 5.729 M² situé lieudit "La Bastide Neuve" au prix de 18,00 €. le mètre carré soit un prix global de 103.122 €. a été validée.

Il fait savoir que Messieurs KAYSER Alexis et LOMBARDO Alexandre, porteurs de projet du complexe de padel, ont fait connaître à la Commune que, malheureusement au vu des exigences bancaires, ils ne pouvaient donner suite à leur projet et donc d'acquérir les 5.729 M² du terrain cadastré AL 25p terrain situé au lieudit "La Bastide Neuve".

Monsieur le Maire propose alors aux membres du Conseil Municipal :

➤ De retirer la délibération, créatrice de droit, N° DM_20230309N024 du 09 Mars 2023 validant la cession du terrain de 5.729 M² situé lieudit "La Bastide Neuve", cadastré AL 25p à une SCI à créer, dont les représentants étaient au moins Messieurs KAYSER Alexis et LOMBARDO Alexandre au prix global de 103.122 €.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, décide :

➔ DE RETIRER la délibération, créatrice de droit, N° DM_20230309N024 du 09 Mars 2023 validant la cession du terrain de 5.729 M² situé lieudit "La Bastide Neuve", cadastré AL 25p une SCI à créer, dont les représentants étaient au moins Messieurs KAYSER Alexis et LOMBARDO Alexandre au prix global de 103.122 €.

<p>AFFICHEE LE :</p> <p>RETIREE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 3-2</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE DIX-SEPT JUILLET DEUX MILLE VINGT-TROIS. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p> <p></p> <p>René VILLARD</p> 
--	---